DÉCISIONS

DÉCISION EUFOR RCA/1/2014 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 19 février 2014

portant nomination du commandant de la force de l'Union pour l'opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine (EUFOR RCA)

(2014/103/PESC)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision 2014/73/PESC du Conseil du 10 février 2014 relative à une opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine (EUFOR RCA) (¹), et notamment son article 5,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 5 de la décision 2014/73/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité à prendre des décisions concernant la nomination du commandant de la force de l'Union pour l'opération EUFOR RCA.
- (2) Le commandant de l'opération de l'Union a recommandé de nommer le général de brigade Thierry LION en tant que commandant de la force de l'Union pour l'opération EUFOR RCA.
- (3) Le Comité militaire de l'Union européenne appuie cette recommandation.
- (4) Conformément à l'article 5 du protocole n° 22 sur la position du Danemark, annexé au traité sur l'Union

européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Danemark ne participe pas à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions et actions de l'Union qui ont des implications en matière de défense,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le général de brigade Thierry LION est nommé commandant de la force de l'Union pour l'opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine (EUFOR RCA).

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 19 février 2014.

Par le Comité politique et de sécurité Le président W. STEVENS